



Assistant-es familiaux-ales La CFDT veut valoriser votre activité professionnelle

Un décret attendu depuis longtemps...

Pour faire face au manque d'attractivité du métier d'assistantes familiales, assistants familiaux, le décret du 1^{er} septembre 2022 pose les modalités relatives à leurs rémunérations et à certaines indemnités

L'iniquité d'un département à un autre que nous dénonçons depuis longtemps cesse enfin !

Le SMIC au premier accueil est garanti sur tout le territoire.

Il s'agit là d'une juste revalorisation salariale, mais elle demeure insuffisante.



Chaque accueil supplémentaire se voit "stabilisé" à un montant ne pouvant être inférieur à 70 fois le SMIC par mois et par enfant.

Il en est de même pour l'actualisation des indemnités. Sur ce champ :

- L'accueil séquentiel est revu à la hausse ;
- L'accueil d'urgence et de courte durée met en place une compensation de disponibilité ;
- L'accueil non réalisé du fait de l'employeur sera, lui aussi, indemnisé.

Lors des Assises de la protection de l'enfance en juin 2022, Charlotte CAUBEL (secrétaire d'État chargée de l'enfance) a déclaré vouloir lutter contre la « lassitude » des professionnels et engager une démarche relative à un retour de l'attractivité des métiers... À ce jour, nous en sommes loin !

La CFDT continue de se positionner en faveur de ces professionnels -les :

- Inscrire ces métiers comme des emplois permanents des collectivités territoriales ;
- Valoriser la rémunération en regard de l'ancienneté et du diplôme d'Etat ;
- Généraliser la protection fonctionnelle par l'employeur comme pour tout autre agent ;
- Informer les agents de leur droit à la formation ;
- Maintenir de la rémunération en cas de procédures engagées à l'encontre de l'assistant·e familial·e ;
- Indexer sur le coût de la vie le montant des indemnités d'entretien ;
- Rembourser tous les déplacements effectués dans l'intérêt de la personne accompagnée ;
- Garantir le droit au répit.
- .../...



**Interco CFDT reste mobilisée
car ce métier complexe ne peut se satisfaire de "mesurette" !**



Pour adhérer en ligne à la CFDT, flashez ce QR-Code.



VOTRE CONTACT CFDT

CFDT INTERCO 12

23, Av. de la Gineste - 12000 RODEZ
Tél. : 05 65 78 93 90 - 06 80 93 93 29
interco12@interco.cfdt.fr
cfdt-interco12.fr